

FIQ Montréal | Siège social 1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 | 514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec

1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 | 418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

figsante.gc.ca | info@figsante.gc.ca

Montréal, le 22 octobre 2021

« SOUS TOUTES RÉSERVES » <u>PAR HUISSIER</u>

Monsieur Jocelyn Vachon

Président Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec 1440, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3G 1R8

Objet: Mise en demeure

Utilisation abusive du temps supplémentaire obligatoire

Monsieur,

À titre de responsable politique de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec–FIQ, je suis mandaté afin de représenter plus de 76 000 professionnelles en soins, lesquelles exercent les professions d'infirmière, d'infirmière auxiliaire, d'inhalothérapeute et de perfusionniste clinique.

D'entrée de jeu, il va sans dire que les inhalothérapeutes exercent leurs fonctions dans une situation historique et sans précédent. Depuis maintenant plus de 18 mois, elles sont les piliers indispensables du système de la santé affrontant une pandémie sans pareil.

La FIQ est particulièrement préoccupée par les conditions inacceptables et dangereuses dans lesquelles sont placés quotidiennement les inhalothérapeutes et les patient-e-s.

Vous n'êtes pas sans savoir que le recours au temps supplémentaire obligatoire (TSO) est devenu un véritable fléau au sein du réseau de la santé mettant en danger les inhalothérapeutes et les patient-e-s. En effet, depuis beaucoup trop longtemps, les gestionnaires du réseau de la santé ont recours systématiquement au TSO comme mode de gestion régulier pour répondre aux absences et le manque de personnel. La situation actuelle que vivent nos membres est sans équivoque et nous prouve désormais que le TSO est un mode de gestion bien établi, voire institutionnalisé.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux lui-même le reconnaît. Il y a une culture de gestion néfaste et bien implantée dans le réseau de la santé relativement au TSO. Malheureusement, le ministre se contente de prononcer de belles paroles, mais demeure complètement inactif. Il faut du changement de tous les acteurs clés dans le domaine de la santé, et ce, dès maintenant.

Le TSO est une mesure de dernier recours qui ne peut être utilisé *ipso facto* que lors de situations urgentes et exceptionnelles. Il ne doit jamais être utilisé comme mesure pour pallier des problèmes de gestion courants. Or, c'est précisément l'utilisation qu'en font les gestionnaires du réseau de la santé.

Ce faisant, les gestionnaires s'écartent complètement du caractère urgent et exceptionnel requis pour avoir recours à cette mesure. Cette méthode de gestion porte incontestablement atteinte aux droits et libertés fondamentales de nos membres et met en danger les patient-e-s. Cette situation ne peut plus être tolérée.

Tous les jours, de nombreuses inhalothérapeutes sont contraintes, menacées, parfois même séquestrées, d'effectuer du TSO de manière répétitive et abusive, ce qui a pour effet d'épuiser ces professionnelles en soins qui ont à cœur de dispenser des soins sécuritaires et de qualité.

Il va sans dire que d'obliger les inhalothérapeutes d'effectuer des heures supplémentaires obligatoires en les forçant à travailler pendant seize (16) heures, pouvant même aller jusqu'à 31 heures consécutives, et ce, de manière répétitive, régulière et dans des conditions inadéquates, constitue une situation totalement inacceptable tant pour elles que pour la sécurité des usagers qui reçoivent les soins de santé.

L'inhalothérapeute est la seule à même d'évaluer sa capacité à exercer sa profession, le tout dans le respect de sa santé et de son intégrité ainsi que celles des patient-e-s à sa charge. Or, lorsque les inhalothérapeutes informent leurs gestionnaires qu'elles sont incapables physiquement et/ou mentalement de poursuivre leur travail au-delà de leur quart régulier, elles se trouvent prises en otage et menacées de contraventions aux règles déontologiques ou encore de sanctions disciplinaires.

Les gestionnaires estiment être en mesure de substituer leur jugement à celui des inhalothérapeutes, allant ainsi à l'encontre de la protection du public. Elles sont des humains et non pas des numéros; personne ne peut se substituer à leur jugement quant à leur capacité à poursuivre leur travail.

Vous conviendrez, monsieur Vachon, que forcer une inhalothérapeute à continuer de prodiguer des services alors qu'elle est incapable, en détresse ou encore épuisée crée inévitablement une situation dangereuse tant pour elle que pour les patient-e-s. Pourtant, c'est bien la réalité quotidienne de milliers d'inhalothérapeutes. Tout comme

celle du ministre de la Santé et des Services sociaux, votre inaction permet aux gestionnaires de continuer à torturer les inhalothérapeutes et de mettre la population en danger.

Le Code de déontologie des inhalothérapeutes ne peut pas être utilisé comme menace pour gérer une situation de manque de ressources. Cette violence organisationnelle doit cesser, le public et les inhalothérapeutes méritent d'être protégés. C'est à vous de faire les interventions requises auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et des établissements de santé pour vous assurer que le Code de déontologie de vos membres soit respecté.

Depuis des années, nous avons proposé des solutions pour corriger la situation. Nous réitérons que l'implantation de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s demeure la meilleure solution pour mettre fin à long terme au TSO, et, par le fait même, assurer des soins sécuritaires tant pour les inhalothérapeutes que pour les usagers.

Nous vous rappelons que l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) peut donner son avis au ministre de la Santé et des Services sociaux sur la qualité des soins fournis par les établissements de santé et sur les normes à suivre pour relever le niveau de qualité de ces soins.

Vous disposez ainsi des pouvoirs nécessaires afin de recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre un terme à toute cette violence organisationnelle qu'incarne l'utilisation abusive du TSO. Vous pouvez également émettre des pistes de solutions pour mettre fin au TSO puisque le ministre semble incapable de réfléchir à des solutions concrètes. Néanmoins, jusqu'à présent, votre organisation demeure inactive.

Vous devez être un acteur de premier plan et jouer un rôle normatif et de surveillance de la dotation sécuritaire des équipes de soins, tant afin d'éliminer le plus rapidement le TSO que de contribuer à des solutions structurantes à moyen terme afin de permettre l'attraction, la rétention et la stabilisation des équipes de soins en nombre suffisant.

L'OPIQ se doit d'être consciente des défis et enjeux sociétaux en lien avec la santé et d'intervenir de manière proactive dans le débat public qui touche la santé des Québécois. Conséquemment, elle doit prendre une position ferme et jouer un rôle de premier plan dans la définition des normes afin d'assurer que les inhalothérapeutes aient la capacité réelle de s'acquitter de leurs obligations professionnelles dans l'intérêt du public.

En effet, le contexte actuel est présentement défavorable à une pratique sécuritaire des soins. Les inhalothérapeutes du Québec sont quotidiennement confrontées à une utilisation abusive du TSO. Elles n'ont pas de possibilité réelle de refuser le TSO

malgré leur fatigue, leur détresse ou encore leur incapacité à poursuivre leur travail. L'inéquation des équipes de soins, surmenées, épuisées et insuffisantes en regard des besoins de la santé de la population est beaucoup plus qu'une simple question de gestion. En ce sens, l'OPIQ doit faire preuve de leadership à cet égard puisqu'il en va de la sécurité des soins pour la population.

Vous ne pouvez pas continuer à ignorer les conditions d'exercices déplorables des inhalothérapeutes. Vous devez être un acteur de premier plan et jouer un rôle normatif et de surveillance de la dotation sécuritaire des équipes de soins.

Considérant la situation chaotique sévissant dans le réseau de la santé, vous devez intervenir. Vous devez être un acteur de changement pour protéger le public et les inhalothérapeutes. La passivité de votre organisation n'est pas suffisante.

Nous sommes d'avis qu'il y a urgence d'agir pour éviter un préjudice irréparable. Il s'agit d'une question urgente et primordiale pour la santé et la survie de nos membres, mais aussi pour la sécurité de la population.

Considérant ce qui précède, nous n'avons d'autres choix que de vous mettre en demeure :

- de prendre publiquement une position officielle à l'encontre du TSO comme mesure de gestion;
- de prendre les mesures qui s'imposent afin que cette prise de position soit connue du gouvernement et des établissements de santé;
- de travailler activement à l'implantation de ratios pour assurer une dotation sécuritaire des équipes de soins;

Vous devez contribuer à mettre fin au TSO comme mesure de gestion, et ce, d'ici le 15 novembre 2021.

Vous devez jouer votre rôle d'influence auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour que les normes de pratique et orientations ministérielles découragent l'utilisation du TSO. De la même manière, vous devez travailler activement à l'implantation des ratios pour assurer une dotation sécuritaire des équipes de soins.

Vous avez le devoir de surveiller la qualité des soins dispensés dans le réseau de la santé. À cet égard, vous avez aussi la responsabilité de participer à un important changement de culture où la valorisation du bien-être physique et psychologique des inhalothérapeutes va de pair avec la qualité des soins dispensés aux patient-e-s. Par votre pouvoir d'influence, vous avez la responsabilité de sensibiliser les gestionnaires du réseau à l'importance de maintenir des ratios sécuritaires et ainsi de mettre un terme à l'utilisation systématique du TSO.

À défaut d'agir, soyez avisé que nous entreprendrons tous les recours jugés appropriés ou requis, et ce, sans autre avis ni délai.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE

Le vice-président responsable du secteur Relations de travail,

Patrick Guay

PG/EG/sl/ds